



CDB



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WGRI/3/6/Add.1  
5 mars 2010

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À  
COMPOSITION NON LIMITÉE SUR  
L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
CONVENTION

Troisième réunion

Nairobi, 24-28 mai 2010

Point 5.2 de l'ordre du jour provisoire\*

### PROJET DE LIGNES DIRECTRICES POUR LES CINQUIÈMES RAPPORTS NATIONAUX

*Note du Secrétaire exécutif*

#### INTRODUCTION

1. Le projet de lignes directrices pour les cinquièmes rapports nationaux, qui figure en annexe à la présente note, a été établi sur la base de l'expérience acquise et des enseignements tirés dans le cadre des quatrièmes rapports nationaux et des précédents rapports nationaux établis au titre de la Convention, et sur la base de propositions faites pour les cinquièmes rapports nationaux dans le cadre de l'examen de l'expérience acquise et propositions pour les cinquièmes rapports nationaux (UNEP/CBD/WGRI/3/6). Ces lignes directrices seront aussi élaborées à la lumière des observations faites par les Parties, y compris à la troisième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention.

2. Conformément à l'examen effectué dans le document UNEP/CBD/WGRI/3/6, un format essentiellement narratif est proposé, semblable à celui qui a été retenu pour les quatrièmes rapports nationaux. L'expérience a montré en effet que les renseignements fournis sont beaucoup moins adéquats lorsqu'on adopte un format questions-réponses, comme cela avait été le cas dans les deuxièmes et troisièmes rapports nationaux. D'un autre côté, des orientations supplémentaires concernant la structure des rapports pourraient renforcer la cohérence entre les rapports.

3. Les modifications suivantes sont ainsi proposées au format des quatrièmes rapports nationaux:

a) La Partie I du rapport (correspondant au chapitre I des quatrièmes rapports nationaux) devrait être axée sur l'identification des changements observés dans la diversité biologique depuis l'établissement des quatrièmes rapports nationaux (ou les changements qui sont devenus connus depuis), les causes de ces changements et leurs conséquences pour les services rendus par les écosystèmes et pour le bien-être humain. Il ne sera pas nécessaire de fournir une description précise de la diversité biologique, car celle-ci figure déjà en général dans les quatrièmes rapports nationaux.

b) La Partie II du rapport rassemblerait les sujets traités dans le chapitre II (mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique) et le chapitre III (intégration

\* UNEP/CBD/WGRI/3/1.

/...

de la diversité biologique) des quatrièmes rapports nationaux. Ceci relève du bon sens car, conformément à la décision IX/8 de la Conférence des Parties, les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique devraient constituer des instruments efficaces pour assurer l'intégration de la diversité biologique. L'accent devrait être mis à nouveau sur les mesures qui ont été prises depuis l'établissement des quatrièmes rapports nationaux. De plus, les Parties seraient invitées à faire rapport sur la mise à jour de leurs stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, et sur la mise en place d'objectifs nationaux, conformément au Plan stratégique actualisé et révisé de la Convention.

c) La Partie III du rapport (correspondant au chapitre IV des quatrièmes rapports nationaux) devrait être axée sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique actualisé et révisé de la Convention (couvrant la période 2011-2020), notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux. Puisque les cinquièmes rapports nationaux seront établis juste avant l'examen, en 2015, des progrès accomplis en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, les Parties seraient également invitées à faire rapport sur la façon dont l'application de la Convention contribue à la réalisation des objectifs pour 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement.

d) A l'intérieur de chaque partie du rapport, il est suggéré qu'un certain nombre de questions soient posées, afin de structurer l'exposé d'une façon logique et de favoriser la cohérence entre les rapports.

4. Donnant suite aux contributions des Parties et des parties prenantes, y compris lors de la troisième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, les lignes directrices seront élaborées et affinées davantage. Ceci comprendra, lorsque cela est possible, l'utilisation de formats communs proposés pour les tableaux, les graphiques et d'autres éléments, afin de favoriser davantage la cohérence entre les rapports et de faciliter l'analyse statistique des rapports.

5. De plus, comme cela avait été le cas pour les quatrièmes rapports nationaux, un matériel d'appui sera élaboré, notamment un portail web et un manuel de référence pour l'application des lignes directrices. Ce matériel s'appuiera en particulier sur des exemples pertinents figurant dans les quatrièmes rapports nationaux.

6. Comme par le passé, il est envisagé qu'un appui financier soit fourni aux pays éligibles, pour les aider à préparer leurs rapports nationaux.

*Annexe***PROJET DE LIGNES DIRECTRICES POUR LES CINQUIÈMES RAPPORTS NATIONAUX****I. INTRODUCTION AUX LIGNES DIRECTRICES****But de l'établissement des rapports et utilisation prévue des informations contenues dans les rapports nationaux**

- 1) Conformément à l'article 26 de la Convention et [la décision X/xx de la Conférence des Parties], les Parties doivent soumettre leurs cinquièmes rapports nationaux d'ici le **31 mars 2014**.
- 2) Les rapports sont des outils essentiels permettant à la Conférence des Parties d'examiner périodiquement l'état d'application de la Convention, et à fournir, entre autres, du matériel pour l'élaboration des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Plus important encore probablement, les rapports nationaux sont des outils importants en termes de planification de l'utilisation de la diversité biologique au niveau national, car ils fournissent l'analyse et le suivi nécessaires pour prendre des décisions concernant l'application de la Convention. Enfin, ils constituent des outils de communication importants.

**Structure des rapports**

- 3) Les lignes directrices pour les cinquièmes rapports nationaux se composent de trois parties principales:

Partie I – Une mise à jour de l'état et des tendances de la diversité biologique, des menaces pesant sur elle et de leurs conséquences pour le bien-être humain.

Partie II - Les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique.

Partie III – Les progrès accomplis en vue de parvenir aux objectifs de 2020 pour la diversité biologique et les contributions apportées à la réalisation des objectifs pour 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement.

- 4) La Partie III du rapport est basée sur les informations contenues dans les deux premières parties du rapport, afin d'analyser comment les mesures nationales prises en application de la Convention contribuent à la réalisation des buts stratégiques et des principaux objectifs pertinents du Plan stratégique actualisé, y compris les buts et les objectifs pertinents contenus dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les trois parties du rapport constituent ainsi le corps du rapport et devraient être utilisés comme un ensemble lors de la rédaction du résumé analytique. Ce résumé devrait mettre en avant les résultats et conclusions les plus importants du rapport, et servira d'outil de communication important. De plus, les Parties devraient inclure des annexes ou des appendices dans leur rapport national.

- 5) Dans tout le rapport, les Parties sont priées d'indiquer les développements nationaux les plus récents depuis l'établissement du précédent rapport national, sans répéter dans le détail ce qui a déjà été examiné dans les précédents rapports nationaux, et de fournir plus d'analyse et moins de descriptions.

**Comment utiliser les lignes directrices**

- 6) Dans les cinquièmes rapports nationaux, les Parties sont priées de faire rapport sur l'application de la Convention au niveau national, essentiellement sous forme d'exposé, structuré sous forme de réponses apportées à plusieurs questions clés posées. En outre, les Parties sont encouragées à compléter leur exposé au moyen de tableaux, de figures ou de graphiques susceptibles d'appuyer ou de faciliter la communication des informations fournies. Les Parties sont aussi encouragées à présenter les données de fond de façon concise.

7) Les cinquièmes rapports nationaux devraient comprendre 40 pages au minimum et ne pas excéder 100 pages, appendices I à III compris. Dans le cas où un rapport dépasserait cette limite, les Parties sont encouragées à joindre les informations supplémentaires, sous forme de matériel supplémentaire.

8) Les Parties sont priées de respecter les titres des principales parties du rapport et de structurer les sections à l'intérieur de chaque partie en utilisant les questions énoncées dans les lignes directrices. Pour le reste, la structure de chaque section du rapport reste souple. En cas de chevauchement d'informations à l'intérieur d'une même partie ou section, ou entre les différentes parties ou sections du rapport, les Parties sont encouragées à faire des renvois, afin d'éviter les répétitions.

9) Les Parties sont invitées à contacter le Secrétariat pour tout éclaircissement concernant l'utilisation des lignes directrices ou la préparation des cinquièmes rapports nationaux. Le Secrétariat serait également heureux d'obtenir des retours d'information sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'utilisation des lignes directrices, ainsi que toute suggestion concernant leur amélioration. Ces informations seront utilisées pour élaborer des outils de soutien et faciliter les futurs cycles d'établissement de rapports.

### **Processus d'établissement des rapports**

10) Les orientations fournies dans différentes décisions de la Conférence des Parties demandent aux Parties d'associer les parties prenantes à la préparation de leurs rapports nationaux, y compris les organisations non gouvernementales, la société civile, les communautés autochtones et locales, les entreprises et les médias. D'autre part, le correspondant national responsable de l'établissement des rapports nationaux est encouragé à travailler en étroite collaboration avec ses homologues nationaux chargés de l'application d'autres conventions connexes. En coordonnant l'établissement des rapports nationaux, les correspondants de différentes conventions peuvent partager des données et des analyses, ce qui permet d'assurer une cohérence entre les rapports et de réduire la charge totale que représente l'élaboration des rapports pour les pays. Une telle coordination devrait renforcer les possibilités de synergies en matière d'application de conventions connexes au niveau national. Les Parties sont invitées à fournir, à l'appendice I de leur rapport, un bref résumé sur le processus participatif suivi dans le cadre de l'établissement du rapport national.

### **Vulgarisation et communication**

11) L'établissement des rapports nationaux constitue une importante occasion de communiquer au public les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de la Convention et d'assurer la participation le public à l'application de la Convention au niveau national. A cette fin, outre la participation des parties prenantes à l'élaboration des rapports nationaux, il est très important que les Parties communiquent au public, une fois leur rapport national achevé, les résultats positifs identifiés dans leur rapport pour la diversité biologique, ainsi que les obstacles et les défis subsistants. Différents outils de communication pourraient être utilisés, y compris : un lancement public des rapports nationaux, lors de la Journée internationale de la diversité biologique; une mise à disposition des rapports nationaux à un plus grand nombre de personnes, par le biais des centres d'échange nationaux ou d'autres médias; l'élaboration et la diffusion de produits dérivés des rapports nationaux.

12) Au niveau international, la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, qui sera basée sur les informations fournies dans les cinquièmes rapports nationaux, servira également d'outil de communication.

### **Remise des cinquièmes rapports nationaux**

13) Les Parties doivent transmettre leur cinquième rapport national au Secrétaire exécutif d'ici le **31 mars 2014**, en respectant le format énoncé dans les présentes lignes directrices. Une remise des cinquièmes rapports nationaux avant cette échéance est encouragée, afin de faciliter la préparation de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, ainsi que celle d'autres analyses et synthèses qui seront mises à la disposition de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires.

14) Les Parties sont priées d'envoyer une copie originale signée par courrier postal, et de soumettre une copie électronique en utilisant un support disquette/CD-ROM ou par courrier électronique, au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Les copies électroniques devraient être enregistrées sous format Word et les éléments graphiques devraient être fournis dans des fichiers séparés, pour faciliter la publication électronique des rapports.

15) Les Parties qui anticipent des difficultés pour remettre leur rapport dans le délai susmentionné sont invitées à en informer le Secrétariat longtemps à l'avance.

## II. LIGNES DIRECTRICES

### Résumé analytique

Aux fins de communication aux parties prenantes à différents niveaux, les Parties sont invitées à préparer un résumé analytique de leur cinquième rapport national, énonçant les principaux messages du rapport. Ces messages peuvent découler des questions posées dans chaque partie du rapport. Le résumé analytique devrait être court et concis, de préférence d'une longueur comprise entre 6 et 10 pages. A titre d'exemple, il pourrait comprendre un (ou deux) paragraphe(s) pour chaque question posée. Le résumé analytique devrait retenir l'attention du public et des décideurs compétents. A cette fin, les Parties sont encouragées à inclure des tableaux, des figures et des images à titre d'illustration. Bien que le résumé analytique ne pourra être finalisé qu'une fois que les trois parties principales du rapport auront été rédigées, un premier projet de résumé analytique pourrait fournir un aperçu utile dans le cadre de l'élaboration du rapport, en aidant à faire ressortir les principaux messages.

### Principales parties du rapport

#### **Partie I : Actualisation de l'état et des tendances de la diversité biologique, des menaces pesant sur elle, et de leurs conséquences pour le bien-être humain.**

Cette partie devrait répondre aux questions suivantes :

***Q1 : Pourquoi la diversité biologique est-elle importante pour votre pays?*** Mettez en avant les contributions de la diversité biologique et des services d'écosystèmes connexes au bien-être humain et au développement socioéconomique. Lorsque cela est possible, donnez des estimations de leur valeur économique (valeur monétaire, ou nombre de personnes qu'ils soutiennent, par exemple). Mettez en exergue également quelques exemples de diversité biologique et d'écosystèmes exceptionnels dans votre pays.

***Q2 : Quels changements importants ont été observés dans l'état et les tendances de la diversité biologique dans votre pays?*** Mettez l'accent sur les changements qui se sont produits, ou qui sont devenus connus depuis l'établissement des quatrièmes rapports nationaux. L'analyse ou synthèse devrait fournir un bref aperçu de l'état et des tendances de la diversité biologique et des menaces pesant sur elle, afin de pouvoir informer les décideurs, plutôt que de faire une évaluation exhaustive de ces questions. Il n'est pas nécessaire de répéter les descriptions détaillées de la diversité biologique de votre pays contenues dans les quatrièmes ou précédents rapports nationaux. Lorsque cela est possible, utilisez des indicateurs quantitatifs (fournissez des précisions techniques concernant ces indicateurs dans une annexe). Appuyez-vous également sur des évaluations qualitatives d'experts. Illustriez les tendances de la diversité biologique au moyen de chartes, de graphiques, de figures et de tableaux.

***Q3 : Est-ce que les changements positifs observés dans l'état et les tendances de la diversité biologique sont liés aux mesures prises pour appliquer la Convention?*** Lorsque cela est possible, analysez comment les mesures prises (mesures décrites au chapitre II, par exemple) ont abouti à des changements dans la diversité biologique. Utilisez des études de cas pour illustrer les points généraux. Les études de cas devraient montrer une réduction importante de l'appauvrissement de la diversité biologique (ou d'un élément constitutif spécifique) à une échelle donnée, et expliquer clairement comment cette réduction est liée aux mesures qui ont été prises. Une étude de cas sera d'autant plus utile qu'elle comprend des enseignements susceptibles d'être appliqués à une échelle plus large.

***Q4 : Quelles sont les principales menaces pesant sur la diversité biologique?*** (Ou quelles sont les principales causes des changements défavorables indiqués dans la réponse à la question 2). Pour les principaux biomes et/ou éléments constitutifs de la diversité biologique, décrivez les principaux moteurs d'appauvrissement de la diversité biologique (ou pressions exercées sur celle-ci) et reliez ces facteurs aux facteurs indirects humains (causes sous-jacentes), puis reliez ceux-ci aux secteurs économiques pertinents. Soyez précis lorsque vous évoquez les moteurs directs (« pêche à la dynamite », ou « aménagements côtiers », par exemple) et classez-les dans différentes catégories (changements observés dans les habitats, changements climatiques, surexploitation, espèces envahissantes, pollution).

**Q5 : Quel est l'impact des changements observés dans la diversité biologique sur les services d'écosystèmes et quelles sont les conséquences socioéconomiques et culturelles d'un tel impact?** Décrivez l'impact du déclin de la diversité biologique et des écosystèmes sur le bien-être humain, les moyens de subsistance, la réduction de la pauvreté, etc. Tenez compte de tous les biens et services des écosystèmes qui sont pertinents et importants.

**Q6 : Quels sont les changements futurs possibles pour la diversité biologique et quel sera leur impact?** Décrivez les scénarios futurs plausibles pour la diversité biologique en ce qui concerne les causes sous-jacentes, les pressions, l'impact sur la diversité biologique et les conséquences pour le bien-être humain. A titre d'exemple, comparez ce qui pourrait se passer si le statu quo est maintenu, avec ce qui pourrait se passer si l'on investissait davantage dans la diversité biologique et les écosystèmes. De tels scénarios pourraient se baser sur des modèles ou des exposés, ou les deux à la fois.

## **Partie II : Les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique.**

Cette partie devrait répondre aux questions suivantes:

**Q7 : Quelles sont les objectifs fixés pour la diversité biologique dans votre pays?** Décrivez les objectifs mesurables (objectifs pour 2020 par exemple), qui ont été élaborés conformément au Plan stratégique de la Convention pour la période 2011-2020.

**Q8 : Comment votre stratégie et plan d'action national relatif à la diversité biologique a-t-il été actualisé afin d'incorporer ces objectifs et afin de constituer un instrument efficace pour intégrer la diversité biologique?** Donnez une brève description de votre stratégie et plan d'action national relatif à la diversité biologique. Si votre stratégie et plan d'action national a été actualisé, en quoi est-ce qu'il diffère de votre précédente stratégie et plan d'action national relatif à la diversité biologique? Décrivez : comment les mesures prévues au titre de votre stratégie et plan d'action permettront d'atteindre les objectifs cités dans votre réponse à la question 6; comment contribuera-t-il à la réalisation du nouveau Plan stratégique de la Convention; comment gèrera-t-il les menaces pesant sur la diversité biologique, telles qu'identifiées dans votre réponse à la question 4; comment traitera-t-il les orientations fournies dans la décision IX/8 de la Conférence des Parties. Décrivez notamment comment votre stratégie et plan d'action national relatif à la diversité biologique permettra d'intégrer les considérations ayant trait à la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques nationaux plus larges, dans les secteurs économiques et sociaux, et dans les différents niveaux de gouvernement.

**Q9 : Quelles mesures ont été prises par votre pays pour appliquer la Convention, depuis l'établissement des quatrièmes rapports nationaux, et quels résultats ont été obtenus grâce aux mesures prises?** Décrivez la législation, les politiques et les mécanismes institutionnels et coopératifs pertinents, ainsi que les mesures de financement. Lorsque tel est le cas, reliez ces mesures aux résultats obtenus en ce qui concerne l'état et les tendances de la diversité biologique, et leurs conséquences pour le bien-être humain. Utilisez des études de cas et, selon qu'il convient, des renvois dans votre réponse à la question 3. Indiquez comment les mesures prises sont liées aux différents programmes de travail et questions intersectorielles de la Convention (fournissez plus de précisions dans l'appendice III). Notez que si votre stratégie et plan d'action national relatif à la diversité biologique a été récemment actualisé, la plupart des mesures signalées pourront concerner votre précédente stratégie et plan d'action national.

**Q10 : Dans quelle mesure l'intégration de la diversité biologique a-t-elle été effective?** Décrivez comment la diversité biologique est prise en compte dans : les stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres instruments de politique générale intersectoriels importants, ainsi que dans les différents secteurs économiques (quels secteurs (et ministères) ont effectivement intégré les questions relatives à la diversité biologique et lesquels ne l'on pas fait)? Décrivez également comment la diversité biologique est intégrée dans les mécanismes d'aménagement du territoire. Quels sont les outils utilisés (approche fondée sur les écosystèmes, études d'impact sur l'environnement incluant la diversité biologique, ou évaluations environnementales stratégiques, par exemple)? Décrivez aussi comment des synergies ont été créées au niveau national, dans le cadre de l'application de la Convention sur la diversité biologique,

de la Convention-cadre sur les changements climatiques, de la Convention sur la lutte contre la désertification et d'autres conventions pertinentes.

**Q11 : Dans quelle mesure votre stratégie et plan d'action national relatif à la diversité biologique a-t-il été pleinement appliqué?** Analysez dans quelle mesure votre stratégie et plan d'action national relatif à la diversité biologique a été appliqué. A titre d'exemple, quel pourcentage d'activités prévues ont été menées à bien et dans quelle mesure les objectifs fixés ont-ils été atteints? Identifiez les obstacles freinant son application (Notez que si votre stratégie et plan d'action national relatif à la diversité biologique a été récemment actualisé, votre analyse concerne essentiellement votre précédente stratégie et plan d'action).

**Partie III : Progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de 2020 pour la diversité biologique et contributions apportées aux objectifs pour 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement.**

Cette partie devrait s'appuyer sur les Parties I et II du rapport, afin de répondre aux questions suivantes:

**Q12 : Quels progrès ont été accomplis par votre pays en vue d'appliquer le Plan stratégique de la Convention et d'atteindre ses objectifs pour 2020?** En vous appuyant sur les informations contenues dans les Parties I et II du rapport, analysez les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs du Plan stratégique de la Convention pour 2020, et afin de réaliser la Mission générale du Plan stratégique. Indiquez également les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs nationaux cités dans votre réponse à la question 7. Lorsque cela est possible, utilisez des indicateurs quantitatifs (fournissez des précisions techniques concernant ces indicateurs dans l'annexe). Appuyez-vous également sur des évaluations qualitatives d'experts. Vous pourrez utiliser un mécanisme simple de type « feux de circulation » ou un mécanisme semblable permettant de faire une évaluation d'ensemble des progrès accomplis.

**Q13 : Quelle a été la contribution des mesures prises pour appliquer la Convention à la réalisation des objectifs pour 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement dans votre pays?** En vous appuyant sur les informations contenues dans les Parties I et II du rapport, analysez la contribution des mesures prises pour appliquer la Convention et les résultats obtenus en matière de protection de la diversité biologique et de maintien des services d'écosystèmes, en vue d'atteindre chacun des objectifs pour 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les buts généraux des Objectifs du Millénaire pour le développement.

**Q14 : Quels enseignements ont été tirés de l'application de la Convention dans votre pays?** Faites une analyse des enseignements tirés de l'application de la Convention, en mettant en avant des exemples de réussites et des exemples de mesures moins réussies. Faites également des suggestions concernant des mesures qui doivent être prises aux niveaux national, régional et mondial, pour renforcer davantage l'application de la Convention au niveau national et, en particulier, pour atteindre les buts et les objectifs stratégiques du Plan stratégique actualisé.

### **Annexes et appendices**

Utilisez des annexes et des appendices pour fournir des informations précises, ou des informations d'appui qui ne sont pas nécessaires dans la partie principale du rapport. Les annexes et les appendices peuvent être publiés séparément pour limiter la taille du rapport. Des suggestions d'annexes et appendices comprennent :

**Appendice I – Informations concernant la Partie établissant le rapport et la préparation du rapport national.** Vous êtes prié de fournir des informations sur les processus utilisés pour établir votre rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées et le matériel utilisé comme base du rapport.

**Appendice II – Autres sources d'information.** Les Parties devraient indiquer les sources d'information concernant l'application de la Convention au niveau national, comme les adresses de sites web, les

publications, les bases de données et les rapports nationaux établis au titre d'autres conventions, forums et organisations pertinents.

***Appendice III - Application nationale des programmes de travail et des plans thématiques de la Convention sur la diversité biologique, ou des décisions de la Conférence des Parties concernant des questions intersectorielles.*** Les Parties pourraient utiliser un tableau ou une matrice pour mettre en évidence la façon dont les mesures prises au niveau national pour appliquer les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, pour intégrer la diversité biologique, ou pour atteindre les objectifs de 2020, ont contribué ou contribuent à la réalisation des buts, des objectifs et des activités suggérés dans les programmes de travail et les plans thématiques de la Convention ou dans les décisions de la Conférence des parties concernant des questions intersectorielles. Les Parties pourraient se concentrer sur les domaines thématiques et les questions intersectorielles qui sont pertinents et importants sur le plan national.

-----